

(N° 131.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1866.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux publics des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 1,185,609-48.

(Voir les N°s 170 et 192 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, Président; le Baron OSY, le Duc
D'URSEL, STIELLEMANS, HAROU, le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, et GILLÈS, Rap-
porteur.

MESSIEURS,

Un Projet de Loi vous est présenté par lequel est sollicité un crédit d'un million cent quatre-vingt-cinq mille six cent neuf francs et quarante-huit centimes. Une partie de cette somme, s'élevant à fr. 51,592-68, est destinée à solder les créances arriérées des exercices clos, 1864 et antérieurs. Ces créances n'ont pas été payées plus tôt, parce que les pièces justificatives n'ont pu être fournies à l'administration centrale qu'après la clôture du budget à charge duquel elles auraient dû être imputées.

Ensuite, la somme d'un million cent cinquante-quatre mille deux cent seize francs quatre-vingts centimes est destinée à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1865, et dont la désignation se trouve relatée dans le Projet de Loi en discussion.

Votre Commission, Messieurs, vous propose, à l'unanimité, l'adoption du crédit demandé.

Le Président,
Baron FRÉD. DE WOELMONT.

Le Rapporteur,
GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.